



## Cour des comptes

Rue de Langallerie 11  
1014 Lausanne

T + 41 21 316 58 00  
info.cour-des-comptes@vd.ch

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Audit des processus achat et recrutement de cadres à l'Université de Lausanne

## Moderniser, harmoniser et mieux formaliser les processus et les pratiques

**La Cour des comptes a audité plusieurs processus administratifs de l'Université de Lausanne (UNIL). Malgré des projets d'amélioration déjà lancés, l'audit souligne la nécessité pour la Direction de l'UNIL de fournir des efforts supplémentaires afin de garantir la performance de son organisation. La Cour émet dix recommandations dans ce sens.**

L'UNIL revêt une importance stratégique pour le canton de Vaud. Celui-ci lui verse une subvention annuelle de près de CHF 340 millions. Légalement, l'Université dispose d'une grande autonomie dans la gestion de ses activités. Alors que la recherche et l'enseignement de l'UNIL font l'objet d'évaluations régulières pour son accréditation, la Cour des comptes s'est intéressée à son organisation administrative.

Dans un premier temps, l'audit a porté sur la manière dont l'UNIL réalise ses achats de biens et services, qui avoisinent les CHF 100 millions par an. Plusieurs faiblesses ont été relevées. D'une part, le processus d'achat est encore fortement dépendant du papier, notamment à cause d'un système comptable obsolète. Il est ainsi difficile d'obtenir des données consolidées fiables et exploitables à des fins d'analyse et de contrôles. D'autre part, les pratiques d'achat ne sont pas assez harmonisées et il existe un risque de non-conformité aux dispositions sur les marchés publics.

Des constats établis lors de cette première phase d'audit et des signalements reçus par la Cour l'ont conduit à étendre le périmètre d'examen. Des aspects liés à la gestion des ressources humaines – en particulier, dans les procédures de recrutement des cadres – ont été audités.

Il en ressort que le Service des ressources humaines ne soutient pas suffisamment la Direction de l'UNIL dans la mise en œuvre d'une politique de qualité. Les décisions de recrutement de cadres ne sont pas assez formalisées. La Cour a aussi observé que les mesures d'accompagnement préconisées à l'entrée en fonction de ces cadres n'étaient pas systématiquement réalisées (mesures de coaching et formation complémentaire, par exemple). Enfin, des pièces importantes dans les dossiers analysés n'ont pas pu être retrouvées, comme les formulaires d'entretien de fin de période d'essai qui sont une exigence légale.

Enfin, la Cour a examiné la gouvernance mise en place par la Direction de l'UNIL et le positionnement de ses services centraux. Elle constate que ces services ne disposent pas de l'autorité nécessaire pour assurer une application uniforme des processus dont ils sont pourtant responsables au sein de l'entier de l'UNIL. Les directives émises par la Direction sont trop nombreuses et malgré tout incomplètes. A ce titre, la question des conflits d'intérêts reste insuffisamment réglée et plusieurs pratiques comptables doivent aussi être modernisées.

La Direction de l'UNIL accepte les recommandations émises, à l'exception de celle portant sur la centralisation des achats. Elle estime qu'une centralisation totale ne permettrait pas de répondre aux besoins réels de l'UNIL.

Lausanne, le 6 mars 2024

## **RENSEIGNEMENTS**

Nathalie Jaquerod, Présidente, magistrate responsable  
Cour des comptes, 021 316 58 16, [nathalie.jaquerod@vd.ch](mailto:nathalie.jaquerod@vd.ch)

## **LIENS**

### **Rapport n°83 et sa synthèse**

Lien sur [www.vd.ch/cdc](http://www.vd.ch/cdc)

### **Capsule vidéo de présentation de l'audit**

Lien sur <https://youtu.be/OEHa5NUCvy8>